

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Conditions de vente

La location de lift avec opérateur par Euro-Lift-Express sprl est régie exclusivement par les présentes conditions de vente. Toute clause figurant dans les commandes de nos clients, contraire aux présentes conditions générales, est considérée comme nulle et non avenue. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit de Euro-Lift-Express sprl.

ARTICLE 2 : Commandes et offres

Toute commande passée par un client entraîne l'acceptation totale des présentes conditions générales par ce client. Les commandes passées par le client engagent ce dernier et peuvent être annulées au plus tard la veille de la prestation à faire. Les offres faites par Euro-Lift-Express sprl le sont sans engagement. Seules les commandes passées par le client et acceptées par euro-Lift-Express sprl engagent euro-Lift-Express sprl. Lors d'une réservation le client s'engage à payer minimum la moitié de la durée réservée. Euro-Lift-Express ne sera pas responsable d'une diminution du temps de travail ou annulation sur place.

ARTICLE 3 : Conditions de livraison

L'heure de début de prestation est donnée à titre indicatif. Un retard dû aux impératifs de la circulation ne pourra être invoqué par le client pour annuler ou suspendre sa commande ou réclamer des dédommagements. La durée de la prestation est stipulée lors de la commande par le client et engage Euro-Lift-Express sprl pendant cette durée. Euro-Lift-Express ne peut être tenu responsable de retard de livraison de matériel du côté du client. Néanmoins, Euro-Lift-Express sprl mettra tout en œuvre pour essayer de rester plus longtemps ou revenir le plus rapidement possible pour servir le client. Il incombe au client de prévoir de la place pour le stationnement du lift. Toute prestation annulée sur place suite à un manque de place de stationnement entraînera une facturation de forfait de déplacement

ARTICLE 4 : Réclamation

Toute réclamation doit parvenir par lettre recommandée à Euro-Lift-Express sprl dans un délai de 8 jours à dater de la prestation. Passé ce délai, le bon déroulement de la prestation est réputé accepté par le client. Une réclamation ne pourra en aucun cas être invoquée afin de retarder le paiement d'une facture ou effectuer une compensation entre une facture due par le client et une facture due par Euro-Lift-Express sprl au client. Tout dégât dû à l'installation du lift doit être signalé dans les mêmes délais. Passé ce délai, Euro-Lift-Express sprl ne pourra être tenue responsable de toute dégradation quelconque.

ARTICLE 5 : Responsabilité

Le placement contre les balcons/façades vétustes ou en mauvais état tombe sous la responsabilité du client. Le client loue lift avec opérateur. L'opérateur installe l'échelle et est responsable de la manipulation du plateau. Le client est responsable des matériaux mis sur le plateau. Le poids mis sur le plateau ne peut dépasser 300 kg ! Tout dégât à l'échelle suite au non-respect des consignes de l'opérateur est à charge du client. Toute marchandise transformée par le client ou un tiers ne sera jamais remplacée. Au cas où un dégât surviendrait suite au placement de l'échelle (sauf balcons/façades vétustes ou en mauvais état), Euro-Lift-Express sprl s'engage à effectuer les réparations nécessaires. L'engagement sera applicable que si le client a informé Euro-Lift-Express sprl du dégât par lettre recommandée endéans les 8 jours qui suivent la prestation. En aucun cas, la responsabilité d'euro-Lift-Express sprl ne dépassera la réparation. Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être réclamé à Euro-Lift-Express sprl à quel titre que ce soit.

ARTICLE 6 : Conditions de paiement

Le paiement se fait au grand comptant à la fin de la prestation ou endéans les 15 jours date de facture. Un accord de paiement différé est dans tous les cas soumis à la signature d'une traite par le client.

A défaut de paiement de la facture à son échéance, le montant portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 12% l'an et sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 75€. Tout chèque refusé à l'encaissement donne lieu à une indemnité forfaitaire de 75€ en faveur de Euro-Lift-Express sprl pour frais administratifs sans préjudice des divers frais de justice pouvant découler d'une procédure engagée par Euro-Lift-Express en vue d'obtenir le paiement.

Le défaut de paiement d'une facture à échéance annule le(s) terme(s) accordé(s) pour le paiement d'autres prestations et rend le paiement de ces dernières immédiatement exigible.

En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents

EURO LIFT EXPRESS S.P.R.L.

Chaussée de Louvain, 978-980 – 1140 EVERE

Tel : 02/771.52.82 – Fax : 02/763.15.08 - GSM 0477/46.56.38

T.V.A: 0891.260.645

IBAN : BE37.363.01.979.6528- BIC: BBRUBEBB - www.euro-lift-express.be